

Conférence inaugurale 2

Mémoire et document : les différentes fonctions de la conservation dans la spirale numérique et patrimoniale

Bruno Bachimont

Université de Technologie de Compiègne - France

Pourquoi conserve-t-on nos documents, pièces d'archives, collections d'objets et contenus ? Différentes finalités sont poursuivies, souvent incarnées par des institutions distinctes, mobilisant des savoirs professionnels et disciplinaires spécifiques. Ces dernières années cependant, on voit les catégories bouleversées et les tâches reconfigurées sous l'effet de deux pulsions majeures qui se sont imposées à nous : la pulsion technologique du numérique, qui amène à repenser les fondements des pratiques et remodeler leur méthodologie, et la pulsion patrimoniale de la mémoire qui transcende les dispositifs hérités de la tradition.

Cette dernière repose habituellement sur trois fonctions principales, qui sont progressivement apparues dans l'histoire et qui se sont matérialisées par des institutions différentes. La première, et la plus ancienne, est la fonction archivage au sens propre, où le document est conservé à fin de preuve, pour attester de la légitimité du pouvoir et en fournir les modalités. Sources du pouvoir, associées à son exercice, les archives sont la trace conservée permettant de remonter à l'événement. L'enjeu est alors de pouvoir s'assurer du lien entre le document et l'événement : c'est assuré par l'authenticité, qui assure que le document est bien ce qu'il prétend être, qui s'appuie elle-même à la fois sur le mode de constitution (acte notarié, marques formelles, etc.) et de conservation (intégrité du document conservé). La seconde est la fonction

bibliothécaire. Apparue avec la bibliothèque d'Alexandrie, installée en occident par l'édit de Montpellier instituant la librairie royale et le premier dépôt légal en tant que tel, cette fonction consiste en la conservation de l'œuvre. L'enjeu est de conserver le témoignage de l'esprit et de la culture. Si on veut tout appeler archive, on aurait alors les archives administratives de l'événement, et les archives culturelles de la production de l'esprit. Enfin, associée à la révolution industrielle et à la diffusion de la connaissance scientifique et technique, la troisième fonction renvoie à la documentation et aux centres documentaires. L'enjeu est alors de savoir trouver une information permettant de répondre à une question posée. Contrairement aux deux premières, le véhicule documentaire importe peu, on s'intéresse ici à la source seulement en tant qu'elle peut donner l'information recherchée. Ces trois fonctions ont leurs propres techniques et approches intellectuelles: l'archive organise, la bibliothèque catalogue, la documentation indexe.

Ces trois fonctions naguère séparées sont emportées dans une double spirale d'évolution : le numérique et le patrimoine. Le numérique est en effet un support particulier qui permet s'assurer toutes ces fonctions à la fois, rendant ainsi inutile de les séparer et des les opposer : remplir l'une ne signifie pas délaisser l'autre. En même temps, il apporte un lot de problèmes inédits et importants qu'il est difficile de résoudre si on veut remplir pleinement les fonctions de la conservation des contenus. Par ailleurs, le patrimoine élargit le périmètre de la conservation documentaire de manière quasi infinie, faisant du patrimoine le point de convergence mais aussi de dilution de la conservation. Le patrimoine peut être caractérisé comme étant constitué de tout objet considéré comme porteur de mémoire, mémoire en général subjective et identitaire. Au delà de la preuve de l'événement qui soutient la démarche scientifique de l'histoire, au delà la contribution intellectuelle ou culturelle qui soutient la recherche sur les œuvres et les idées, au delà enfin de la source d'information permettant de traiter un besoin, le patrimoine renvoie à la mémoire vécue. Cette pulsion patrimoniale, où tout devient potentiellement l'objet d'une revendication et appropriation mémorielles, entraîne des difficultés nouvelles pour une politique de la mémoire, à la fois dans la définition de ses objectifs et dans la répartition de ses moyens et définition de ses priorités.

Nous reviendrons dans notre conférence sur ces fonctions de la conservation pour montrer les déplacements induits par le numérique et le patrimoine et les enjeux d'une politique de la mémoire et des archives dans leur sens le plus large.